

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

19

novembre 2016



Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président du
Conseil départemental

Chères Néracaises, chers Néracais,
Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale de 2014, nous vous rendons compte dans ce bulletin de l'avancée des 57 actions qui constituent notre contrat avec vous.

J'espère que ces pages témoigneront à vos yeux du respect de la parole donnée.

Vous le savez, le contexte est difficile pour les collectivités locales, notamment en raison de la baisse des dotations de l'État.

Ce contexte, nous l'avions anticipé en mettant en œuvre une politique d'économies tous azimuts, et en prenant des mesures parfois difficiles pour adapter notre commune aux difficultés du moment.

Malgré tout, nous maintenons notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la durée du mandat. Cela fait maintenant 10 ans que les taux de fiscalité sont stables à Nérac ! Notre dette reste quant à elle très inférieure à celle des communes de notre taille, ainsi que nos dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de cette gestion rigoureuse, nous continuons à investir pour le bien commun, comme vous pourrez le voir dans les pages 10 et 11.

Au mois de janvier 2017, notre territoire va évoluer avec la fusion des trois communautés de communes de l'Albret. Cette fusion, je l'ai appelée de mes vœux depuis de nombreuses années et j'y ai travaillé avec les élus du territoire avec énergie. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, je ne serai pas candidat à la présidence d'Albret communauté afin de me consacrer pleinement aux deux mandats qui me passionnent, ceux obtenus par le suffrage universel : celui de Maire et celui de Vice-Président du Conseil Départemental. Je soutiendrai par contre avec enthousiasme la candidature de mon ami et 1^{er} adjoint Patrice DUFAU parce que je pense qu'il a le profil idéal pour cette fonction.

Chères Néracaises, chers Néracais, je vous renouvelle ma disponibilité pour vous rencontrer, tous les jours, sur simple rendez-vous.

Bonne lecture !



Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Albret



CONTRAT passé avec Les NÉRACAIS :

COMPTE RENDU INTERMÉDIAIRE

Comme nous nous y sommes engagés durant la campagne des élections municipales du mois de mars 2014, nous vous proposons ici un point d'étape sur l'avancée des 57 actions qui constituent notre contrat avec les Néracais et notre feuille de route pour le mandat 2014-2020. Contrairement à d'autres communes, nous avons pris la juste mesure de la crise et de la baisse des dotations de l'État : notre programme en tenait compte en étant réaliste et concret. Toutes les actions présentées en 2014 restent donc d'actualité, et particulièrement l'engagement financier de ne pas faire évoluer les taux d'imposition.

VIURE ENSEMBLE, RASSEMBLER LES NÉRACAIS - RENFORCER LES LIENS ENTRE LES NÉRACAIS

Action n° 1 <i>Délibération n°115/15 du 18/09/2014</i>	Mettre en place un Office Municipal des Associations pour favoriser les synergies entre les associations néracaises et organiser des animations et des actions pour tous les publics (jeunes, seniors) tout au long de l'année.	Réflexion en cours.
Action n° 2	Désigner et former un agent « référent associations » à la Mairie.	Action réalisée.
Action n° 3	Reconduire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable.	Action réalisée. Renouvellement du Conseil Municipal Jeunes en cours.
Action n° 4	Impulser avec les habitants l'organisation de repas de quartiers. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises.	Action en cours (proposition réitérée dans les réunions de quartier).
Action n° 5 <i>Délibération n°59/16 du 26/05/2016</i>	Rénover l'ancienne salle d'audience du tribunal pour remplacer la salle « Paul Charles », salle de réunion indispensable à la vie associative de notre commune.	Action en cours (voir pages 10-11).

FAIRE VIURE La DÉMOCRATIE locale

Action n° 6	Formaliser et organiser les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat.	Découpage en quartiers effectué et calendrier fixé (voir page 8).
Action n° 7	Pérenniser les permanences des élus sur le marché.	Action réalisée.
Action n° 8	Organiser des réunions publiques régulières afin que les élus (municipaux, intercommunaux, départementaux) rendent compte de leur action et du respect de leur contrat avec les citoyens.	Action réalisée lors des réunions de quartier.
Action n° 9	Recourir si nécessaire au référendum local comme nous l'avons déjà fait pour la vidéoprotection.	Au besoin.

FAVORISER l'accès AU SPORT, à la CULTURE ET à une école de QUALITÉ

Action n° 10 <i>Délibérations n°9/16 du 28/01/2016, n°57/16 du 29/03/2016, n°93/16 du 15/09/2016</i>	Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés Saveurs et Guinguette, Festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux truffes, journées du cheval, soirée des bénévoles...	Action réalisée.
Action n° 11	Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac.	Des propositions culturelles sont faites tous les ans à tous les établissements scolaires de la ville.
Action n° 12	Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire.	Action réalisée.

Action n° 13 <i>Délibérations n°117/15 du 18/09/2014, n°143/15 du 17/12/2015</i>	Assurer un avenir au Cinéma.	Vigilance toujours d'actualité. Une étude va être lancée pour imaginer le Cinéma de demain à Nérac.
Action n° 14	Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles.	Il s'agit d'une action sur la durée (voir pages 10-11).
Action n° 15	Mettre en place un dispositif d'accompagnement favorisant l'accès au sport et à la culture pour tous.	Action liée à la mise en place de l'Office Municipal des Associations.
Action n° 16	Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires.	Action permanente.
Action n° 17	Mettre en place un plan d'informatisation performant des quatre écoles publiques.	Action en cours. Le budget 2015 a intégré le câblage de l'école Jean Rostand, 2016 la fourniture d'ordinateurs portables.
Action n° 18 <i>Délibérations n°114/14 du 18/09/2014, n°117/14 du 18/09/2014, n°126/14 du 10/11/2014 n°77/15 du 21/05/2015</i>	Mettre en place la réforme des rythmes scolaires au mieux des intérêts des enfants.	Action réalisée. Une enquête réalisée par la FCPE de Nérac a relevé un niveau élevé de satisfaction des parents pour les primaires. Des adaptations ont été nécessaires en maternelle.

ASSURER la sécurité des Néracais

Action n° 19	Renforcer la coopération du « groupe opérationnel » Sous-Préfet/Procureur de la république/Capitaine Gendarmerie/Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles.	Action réalisée. Nous avons élargi ce groupe aux communes de Barbaste, Lavardac et Vianne pour agir de façon plus territoriale.
Action n° 20	Renouveler la convention de mutualisation Police municipale / Gendarmerie.	Convention renouvelée fin 2015.
Action n° 21	Mettre en place la procédure de transaction permettant une réponse exemplaire et rapide à des infractions commises sur des biens publics.	Fait. Le protocole a été signé avec le Procureur de la République en janvier 2015.
Action n° 22	Mettre en place un CDDF (Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles) qui permet d'apporter une réponse progressive et graduée, adaptée à chaque situation spécifique et qui contribue à responsabiliser les parents et à restaurer l'autorité parentale.	Action en cours.
Action n° 23	Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics, notamment en associant la Gendarmerie et la Police municipale à toutes les réunions de quartier, ainsi que ponctuellement Monsieur le Procureur de la République (sur sa proposition).	Action en cours.
Action n° 24	Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de fin d'année, saison touristique...).	Action réalisée.
Action n° 25	Maintenir l'opération « tranquillité absence ».	Action réalisée.

ASSURER l'accès à la santé

Action n° 26 <i>Délibération n°69/15 du 21/05/2015</i>	Garantir une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) sur la zone de santé du Pin afin de permettre à de nouveaux professionnels de s'installer en Albret.	Action en cours. L'inauguration de la MSP est prévue en décembre pour une ouverture en janvier 2017 (voir pages 10-11).
Action n° 27 <i>Délibérations n°74/16 du 26/05/2016, n°86/16 du 11/07/2016</i>	Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière.	Action permanente.

MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

Action n° 28 <i>Délibération</i> n°86/16 du 11/07/2016	Veiller au maintien et à la qualité des services publics d'État que sont l'hôpital, la gendarmerie, la sous-préfecture, le trésor public, la DDT (Direction Départementale des Territoires), la Poste.	Action permanente.
Action n° 29 <i>Délibérations</i> n°121/14 du 18/09/2014, n°96/15 du 23/07/2015	Assurer la pérennité des services en régie municipale (eau, assainissement) reconnus pour leur efficacité et leur rentabilité et étendre la régie, si possible, à l'éclairage public.	Action réalisée pour l'eau et l'assainissement même si les évolutions législatives vont apporter des obligations nouvelles.

OPTIMISER LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA COMMUNE

Action n° 30	Étudier la reprise en régie par la Communauté de Communes de la collecte des ordures ménagères afin de supprimer un échelon de décision (optimisation des coûts, fluidité dans l'exécution des décisions).	Action qui sera mise à l'étude dans le cadre de la future communauté de communes Albret Communauté.
Action n° 31	Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours.	Action permanente mais à développer en 2017.
Action n° 32	Poursuivre la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures.	Action permanente.
Action n° 33	Chiffrer et mettre en place si possible la collecte en porte à porte dans les hameaux de la commune.	En attente de l'évolution des modes de collecte sur la commune.

AMÉNAGER NOTRE COMMUNE - ÉTABLIR UN PROGRAMME D'URBANISME SUR 6 ANS

Action n° 34 <i>Délibérations</i> n°60/15 du 02/04/2015, n°67/15 du 21/05/2015, n°86/15 et n°87/15 du 23/07/2015, n°135/15 du 17/12/2015, n°53/16 et 54/16 du 29/03/2016, n°62/16 du 26/05/2016	Réaliser les travaux de requalification du Boulevard Coubertin et des rues adjacentes en plusieurs tranches.	En cours. Les travaux auront lieu en 3 tranches : 2015, 2016, 2017 (voir pages 10-11).
Action n° 35 <i>Délibérations</i> n°147/14 du 16/12/2014, n°148/14 du 16/12/2014, n°60/15 du 02/04/2015, n°68/15 du 21/05/2015, n°136/15, n°137/15 et n°140/15 du 17/12/2015, n°77/16 du 11/07/2016	Mettre en place dès 2014 un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour programmer les travaux de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat en intégrant la nécessité de circulations douces et de l'accessibilité.	Action en cours. Il était indispensable d'avoir une idée précise des baisses des dotations de l'État avant de réaliser un PPI viable. Adaptation au fil du temps de ce PPI.
Action n° 36 <i>Délibérations</i> n°125/14 du 10/11/2014, n°20/15 du 12/03/2015, n°61/15 et n°63/15 du 02/04/2015, n°73/15 du 21/05/2015, n°63/16 du 26/05/2016	Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics et en rendre compte.	Action permanente. (pour l'éclairage public, voir pages 10-11).

AMÉLIORER L'ENTRETIEN COURANT DE LA VOIRIE

Action n° 37 <i>Délibération</i> n°64/16 du 26/05/2016	Optimiser le service voirie de la communauté de communes afin d'améliorer l'entretien des voiries ne faisant pas l'objet d'une rénovation « lourde ».	Restructuration du service voirie dès la fusion intercommunale le 1 ^{er} janvier 2017.
--	---	---

AIDER à La RÉNOUATION des FAÇADES, des TOITURES ET des MENUISERIES dans Le PÉRIMÈTRE du SECTEUR SAUVEGARDÉ

Action n° 38 <i>Délibérations n°109/14 du 18/09/2014, n°70/15 du 21/05/2015</i>	Atténuer les contraintes du secteur sauvegardé par la mise en place d'une aide financière forfaitaire aux propriétaires occupants réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget.	Action réalisée. 120 000 € prévus sur la durée du mandat. Très beau succès pour cette opération.
--	--	---

ReconquÉRIR L'hABITAT du CENTRE-VILLE

Action n° 39	Mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).	Action réalisée (financement CCVA).
Action n° 40 <i>Délibérations n°71/15 du 21/05/2015, n°93/15 du 23/07/2015</i>	Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitatlys.	Action en cours de réflexion sur un immeuble en centre-ville.

COMMERCIALISER des TERRAINS CONSTRUCTIBLES PROCHES du CENTRE-VILLE

Action n° 41 <i>Délibérations n°80/15 et n°81/15 du 18/06/2015, n°117/15 du 12/11/2015</i>	Viabiliser et commercialiser des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété.	Travaux réalisés pour Plaisance. Les terrains sont en commercialisation (voir pages 10-11).
Action n° 42 <i>Délibérations n°80/15 et n°81/15 du 18/06/2015, n°117/15 du 12/11/2015</i>	Réserver un zonage dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour un écoquartier.	En cours d'approbation (enquête publique en cours).

PRÉPARER L'AVENIR de NOTRE TERRITOIRE, DÉVELOPPER NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

Action n° 43	Entrer dans la phase opérationnelle pour le projet @grinove, pôle économique sur l'Albret dédié aux nouvelles formes d'agriculture.	Fait. Les prix du 2 ^{ème} concours national ont été remis le 12 mai. La pépinière d'entreprises ouvrira dans des locaux provisoires en décembre 2016.
Action n° 44	Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire.	En cours de réflexion.
Action n° 45	Lancer la réalisation de la zone Labarre III et la requalification des zones existantes.	Le principe de l'extension de Labarre a été acté à la CCVA. La requalification des zones existantes n'a pas été entamée (transfert intercommunal en 2017).
Action n° 46 <i>Délibération n°72/15 du 21/05/2015</i>	Dynamiser le commerce local par la mise en place d'une OMAC (Opération de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce).	Retardé dans l'attente de fonds européens. Autres actions à l'étude sur le sujet.
Action n° 47 <i>Délibération n°94/15 du 23/07/2015</i>	Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences).	Action réalisée selon les opportunités. Accueil de l'émission MIDI EN FRANCE en 2015.
Action n° 48 <i>Délibérations n°123/14 du 10/11/2014, n°62/15 du 02/04/2015, n°14/16 du 1er/03/2016, n°51/16 du 29/03/2016</i>	Promouvoir l'offre touristique du territoire. Poursuivre les démarches pour la reprise du train touristique Nérac-Mézin dès 2014 (si aucun retard n'est pris) ; assurer une exploitation pérenne des gîtes communaux dès 2014 ; valoriser une destination « Baise » pour la navigation fluviale en renforçant notre coopération avec les autres villes bordant la Baise, notamment Condom ; relancer le projet d'un camping sur l'Albret accessible à tous ; installer une aire de camping-car.	Fait pour le train touristique, les gîtes et la navigation fluviale. En cours de réflexion pour le camping et l'aire de camping-car.

FINALISER NOS DOCUMENTS D'URBANISME

<p>Action n° 49 <i>Délibérations</i> n°18/15 et n°19/15 du 12/03/2015, n°83/15 et n°84/15 du 23/07/2015, n°2/16 du 28/01/16, n°50/16 du 29/03/2016</p>	<p>Finaliser dès 2014 quatre documents importants pour le développement de notre commune : le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le règlement du secteur sauvegardé, le règlement local de publicité et le schéma directeur d'assainissement.</p>	<p>Tous les documents seront exécutoires fin 2016.</p>
--	--	--

VALORISER NOTRE PATRIMOINE

<p>Action n° 50 <i>Délibérations</i> n°150/14 et n°157/14 du 16/12/2014, n°10/15 et n°11/15 du 27/01/2015, n°5/16 et n°7/16 du 28/01/16</p>	<p>Finaliser le projet scientifique et culturel du Château afin d'obtenir à moyen terme un produit touristique et culturel porteur de développement économique.</p>	<p>Transfert des réserves en réflexion. Recherche des subventions.</p>
<p>Action n° 51 <i>Délibérations</i> n°131/14 du 10/11/2014, n°139/15 du 17/12/2015, n°4/16 du 28/01/16</p>	<p>Poursuivre les travaux de confortement du Château.</p>	<p>1^{ère} phase de travaux en 2016.</p>
<p>Action n° 52 <i>Délibération</i> n°150/14 du 16/12/2014</p>	<p>Faire de la Maison des Conférences (en fonction des subventions mobilisables) une « Maison des écritures » (secteur sauvegardé, société historique, résidence d'écrivain).</p>	<p>En cours de réflexion.</p>
<p>Action n° 53 <i>Délibération</i> n°150/14 du 16/12/2014, n°17/16 du 01/03/2016, n°6/16 du 28/01/16, n°17/16 du 01/03/2016, n°52/16 du 29/03/2016, n°82/16 du 11/07/2016</p>	<p>Poursuivre la valorisation du Parc de la Garenne et la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal.</p>	<p>Renouvellement du contrat d'entretien (marché d'insertion en 2016). Achat d'une nouvelle parcelle aux Bains du Roy en 2016.</p>
<p>Action n° 54 <i>Délibération</i> n°150/14 du 16/12/2014, n°87/16 du 11/07/2016</p>	<p>Créer un parcours patrimonial libre dans la ville pour les familles et les touristes.</p>	<p>Action réalisée pour la Garenne. (pupitres + tablettes numériques).</p>

POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<p>Action n° 55 <i>Délibérations</i> n°4/15 du 27/01/2015, n°138/15 du 17/12/2015, n°55/16 du 29/03/2016, n°76/16 du 11/07/2016, n°92/16 du 15/09/2016</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre des fiches de l'Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent.</p>	<p>Agenda 21 local labellisé en 2015 par le Ministère de l'Ecologie.</p>
<p>Action n° 56</p>	<p>Poursuivre avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) les démarches pour une reprise du fret ferroviaire sur la ligne Condom / Port-Sainte-Marie à brève échéance.</p>	<p>En attente d'une position claire de Réseau Ferré de France sur le statut de cette ligne. Contacts réguliers avec la CCI qui suit ce dossier.</p>

ORGANISER EFFICACEMENT NOTRE TERRITOIRE INSTITUTIONNEL

<p>Action n° 57 <i>Délibérations</i> n°118/15 du 12/11/2015, n°89/16, 90/16, 91/16 du 15/09/2016</p>	<p>Avancer vers la fusion des trois communautés de communes de l'Albret à l'horizon 2015 ou 2016 afin d'optimiser les actions et mutualiser les moyens.</p>	<p>La fusion sera effective le 1^{er} janvier 2017 (voir page 9).</p>
---	---	---

Les écoles : une mission importante pour la municipalité



L'offre scolaire est importante à Nérac : 4 écoles maternelles et primaires publiques, une école privée, une cité scolaire (collège-lycée), un collège privé, un lycée d'enseignement agricole et un lycée hôtelier.

Si le Ministère de l'Education Nationale assure le recrutement et la rémunération des enseignants, ainsi qu'il fixe le contenu des programmes, la Mairie reste un partenaire essentiel de la réussite éducative de nos enfants en assurant l'entretien des locaux, la restauration scolaire et les temps d'accueil périscolaire pour les écoles publiques.

Offrir à nos enfants des locaux et des services de qualité est pour nous une priorité. C'est l'objet de notre politique scolaire depuis 2008. Le coût annuel total des 4 écoles publiques avoisine 1 million d'Euros.

Une restauration scolaire de qualité, avec des produits locaux

Depuis 2009, les enfants de Nérac bénéficient de repas préparés à la cuisine centrale d'Agen, selon un cahier des charges très strict et très contrôlé : les produits utilisés proviendront chaque fois que possible de filières courtes, ce qui est un soutien bienvenu pour l'agriculture lot-et-garonnaise. De plus, chaque repas comporte 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique.

Un fruit pour la récré

L'opération « un fruit pour la récré » est un projet national initié par le ministère de l'agriculture et de la pêche en 2008. Nérac a fait partie des 12 communes d'Aquitaine ayant testé ce dispositif dès le départ. L'objectif de cette opération est de donner l'habitude et le plaisir aux enfants de consommer des fruits en proposant une distribution hebdomadaire en dehors de la restauration scolaire. À Nérac, des fruits sont distribués deux fois par semaine, le lundi et le jeudi.

Coopératives scolaires

Dans chaque école, la coopérative scolaire complète la dotation municipale et permet aux équipes enseignantes de mettre en place des projets pédagogiques de qualité, adaptés aux besoins des enfants. Depuis 2010, la dotation pour la coopérative des écoles qui était de 4,5 € par enfant est passée à 10 €.

Le temps périscolaire : TAP / ALPS

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont en place depuis la rentrée 2014 et sont assurés par des employés municipaux, des enseignants et des associations. Ils sont gratuits à Nérac. L'ALPS (Accueil de Loisirs Péri Scolaire) fonctionne depuis janvier 2009 dans les deux écoles primaires et remplace la garderie traditionnelle, avec un accueil mieux encadré, par du personnel formé proposant des activités de qualité. L'ALPS prend le relais des TAP après 17h.

Les effectifs de la rentrée :

École Maternelle Jean Moulin :
99 élèves, avec un dispositif d'accueil des moins de 3 ans.

École Maternelle Jacques Prévert :
104 élèves, avec un dispositif d'accueil des moins de 3 ans.

École Primaire Marie Curie :
119 élèves (CP-CE1)

École primaire Jean Rostand :
220 élèves (CE1-CM1-CM2)

Action 11 : Accompagner un parcours culturel pour les enfants scolarisés à Nérac.

Action 16 : Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires.

Action 18 : Mettre en place la réforme des rythmes scolaires au mieux des intérêts des enfants.

Accès à la culture

Tous les ans, la programmation culturelle de l'Espace d'Albret offre des opportunités de grande qualité à tous les enfants scolarisés à Nérac. Aussi, chaque classe participe à la Garenne Partie au mois d'avril.

Zoom sur le personnel municipal des écoles

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de Nérac mobilise beaucoup de personnel municipal, que ce soit pour seconder les enseignants (ATSEM dans les écoles maternelles), pour assurer la propreté des locaux, la restauration scolaire, l'ALPS et les TAP.

Pour assurer ces services, ce n'est pas moins de 28 personnes qui travaillent pour vos enfants.

À ce personnel s'ajoutent les agents des services techniques (peintres, maçons, menuisiers, électriciens, espaces verts...) qui interviennent fréquemment dans les écoles car de nombreux travaux sont réalisés en régie municipale en plus de l'entretien courant.

La qualité du travail de tous ces agents assure à vos enfants un service et des locaux à la hauteur des attentes de chacun.

Réunions de quartier : à vous la parole !



Action 6 : Formaliser et organiser les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat.

Comme nous nous y sommes engagés, nous avons sectorisé la commune en 12 quartiers, très urbains pour certains, très ruraux pour d'autres. Les réunions ont lieu dans le quartier chaque fois que c'est possible (sous un hangar chez un agriculteur, dans une salle municipale) ou à l'Espace d'Albret quand il n'y a pas d'autre possibilité.

Ces réunions se déroulent en 5 moments :

1 MAIRIE DE NÉRAC : COMMENT ÇA MARCHE ?

Il s'agit d'un diaporama présenté par le Maire afin d'expliquer le fonctionnement de la commune, le travail des élus et des services. Les principales données budgétaires sont aussi présentées.

2 VOS QUESTIONS ET VOS PROPOSITIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

Les Néracais présents posent leurs questions ou font leurs propositions sur tous les sujets de la vie municipale. Il s'agit d'un dialogue souvent très vivant avec les élus !

3 LA VIE DANS VOTRE QUARTIER : PARLONS-EN !

La municipalité présente les projets du quartier quand il y en a et enregistre les propositions ou les demandes des habitants.

4 VOS DEMANDES PARTICULIÈRES

En fin de réunion, des tables sont disposées afin que les élus présents puissent prendre en note les demandes particulières des administrés. Nous nous engageons alors à un retour rapide auprès du demandeur (visite sur place d'un élu et/ou d'un technicien, courrier...)

5 APÉRITIF SERVI PAR LES ÉLUS

Il s'agit d'un moment de convivialité qui permet de prolonger l'échange, et souvent aux habitants d'un même quartier de faire connaissance entre eux.

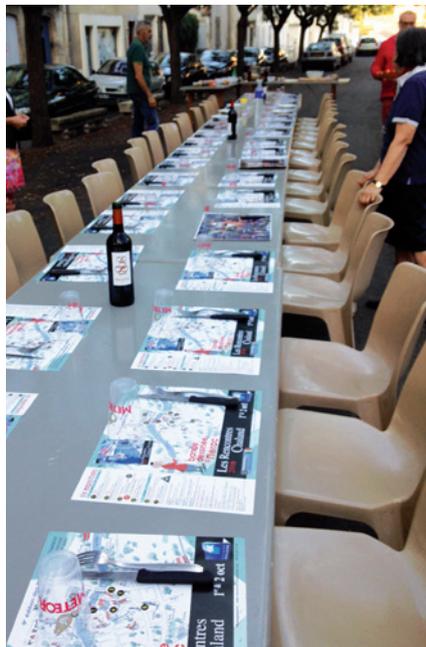
POUR RENCONTRER LES ÉLUS EN DEHORS DES RÉUNIONS DE QUARTIER

Action 7 : Pérenniser les permanences des élus sur le marché.

Les réunions de quartier sont un moment privilégié pour des échanges approfondis entre les élus et les Néracais.

Cependant, il est bien évidemment possible de rencontrer le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux à d'autres moments :

- Sur rendez-vous du mardi au samedi, soit à la Mairie, soit chez vous. Pour cela, un seul numéro de téléphone : 05 53 97 63 50
- Sans rendez-vous sur le marché de Nérac, une fois par mois environ, de 9h30 à 11h30



LES REPAS DE QUARTIER

Action 4 : Impulser, avec les habitants, l'organisation de repas de quartier. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises.

Le résultat est là : depuis quelques mois, des repas de quartier de plus en plus nombreux voient le jour, à l'initiative des Néracais eux-mêmes. La municipalité accompagne comme prévu ces initiatives. Si vous souhaitez organiser un tel repas dans votre quartier, c'est très simple : vous réservez par un simple courrier les tables et les chaises qui seront livrées sur place ; la Mairie photocopie les invitations que vous distribuez dans le périmètre de votre choix.

Essayez, ça marche !

ALBRET COMMUNAUTÉ : NOTRE NOUVEAU TERRITOIRE

Le 1^{er} janvier 2017, la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Albret), la CCCA (Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret) et la CCM (Communauté de Communes du Mézinais) fusionneront pour former Albret Communauté, qui comptera alors près de 28 000 habitants et 34 communes. Cette nouvelle communauté de communes sera la plus importante dans le département après les trois agglomérations d'Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande.

C'est Francis MALISANI, Maire de Moncaut et Président de la CCCA qui assumera en tant que doyen des Présidents sortants la présidence de cette nouvelle communauté de façon intérimaire jusqu'à l'élection par les 55 délégués communautaires d'un nouveau Président courant janvier. Trois candidats sont en lice : Patrice DUFAU, 1^{er} adjoint à Nérac, Philippe BARRERE, Maire de Lavardac et Alain LORENZELLI, Maire de Bruch.

Cette fusion est le fruit d'un long travail conjoint des élus et des techniciens des trois territoires. Cette grande communauté de communes n'avait pas pu voir le jour dans les années 1990 au moment de la création des intercommunalités. Cela n'avait pas été possible non plus dans les années 2000. Cela sera devenu une réalité en 2017 !

Action 57 : Avancer vers la fusion des trois communautés de communes de l'Albret à l'horizon 2015 ou 2016 afin d'optimiser les actions et mutualiser les moyens.

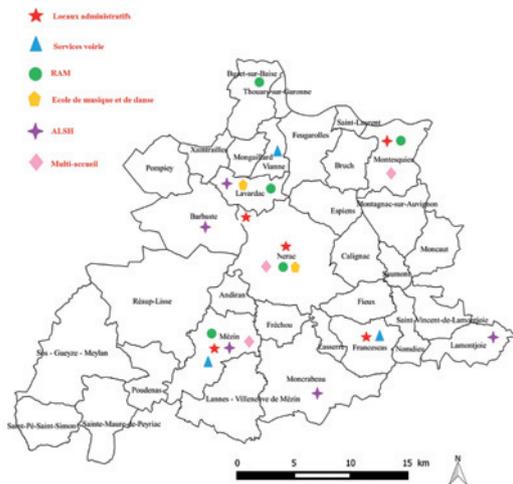
POURQUOI CETTE FUSION ?

En 2011, lors de ses vœux à la population, Nicolas Lacombe déclarait : « Au moment où l'Agenais, le Marmandais et le Villeneuvois se structurent, l'Albret a aussi sa carte à jouer dans notre département. Je pense qu'il faut aujourd'hui prendre le temps de la concertation afin de progresser selon un rythme qui respecte les élus en place et l'histoire de chaque territoire. Je ne sais pas si cela aboutira, mais nous serions coupables de ne pas y réfléchir. Est-ce de la bonne gestion qu'il existe trois services voire pour moins de 30 000 habitants ? Est-il normal que les enfants d'Espiens, ou de Calignac payent plus cher l'école de musique que ceux de Buzet simplement parce qu'ils ne font pas partie de la même communauté de communes ? Est-ce de l'aménagement du territoire cohérent que chaque communauté de commune réalise ses zones d'activités sans vision un peu élargie de ce qui existe autour ? A ces questions, la réponse est bien évidemment non. Je pourrais multiplier les exemples. Si l'on veut que les communautés de communes soient des territoires vécus par leurs habitants, il faut qu'elles correspondent à un bassin de vie réel. Chez nous, le bassin de vie, c'est l'Albret. C'est à la fois le produit de l'Histoire et la réalité d'aujourd'hui. »

Les compétences d'ALBRET COMMUNAUTÉ

- L'aménagement de l'espace (planification d'intérêt communautaire, SCOT, Schémas de secteur, et PLUI,...)
- Le développement économique et le tourisme
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire, les chemins de randonnée
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- L'instruction des autorisations des droits des sols (permis de construire)
- Petite enfance, enfance et jeunesse (gestion des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse)
- Gestion de l'école de musique et de danse
- Le soutien à la vie locale (aide au fonctionnement des associations, maintien à domicile des personnes âgées,...)
- La protection et la mise en valeur de l'environnement (projets de demande de maîtrise d'énergie)
- Le logement et le cadre de vie (OPAH)
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Les services au public (aide à l'insertion et à la formation professionnelle et lutte contre l'exclusion)
- La mise en accessibilité des voiries et des aménagements de l'espace public
- Les interventions d'urgence sur voirie en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels
- Les procédures contractuelles (programme LEADER, CTU, OCMAC, PCET,...)
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (à compter du 1^{er} janvier 2018)
- La gestion de l'eau et de l'assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2020).

ALBRET COMMUNAUTÉ



TRAVAUX 2016 : une commune qui s'aménage



Boulevard Pierre de COUBERTIN : TRANCHE 2

Action 34 : Réaliser les travaux de requalification du Boulevard Coubertin et des rues adjacentes en plusieurs tranches.

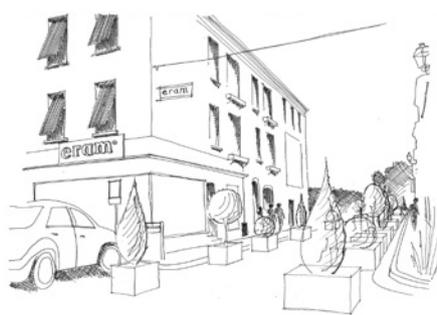
La seconde tranche de travaux de rénovation du Boulevard Coubertin est en cours, pour un montant de 489 000 € (87 000 € de subventions). La première tranche a coûté 754 000 € (138 000 € de subvention). Une dernière tranche sera réalisée en 2017 qui concernera la rue d'Aubigné, le chemin du Pin jusqu'à la voie ferrée, la rue des Champs. Une fois les travaux achevés, la sécurité de tous les types de circulations sera assurée pour les usagers des nombreux services que regroupe ce quartier (cité scolaire, complexe sportif, piscine couverte, zone de santé, commerces, EHPAD, centre de secours, ateliers municipaux, parc public Laubenheimer).

Château Henri IV : UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

Le Château de Nérac est le site phare du patrimoine local. Son entretien constitue une charge importante pour la commune. L'année 2016 a connu d'importants travaux : façades, toiture et menuiseries pour un montant de 120 156 € (90 665 € de subventions). Une nouvelle tranche de travaux sera effectuée durant l'hiver 2017-2018 pour un montant de 260 000 € (121 308 € de subventions).

Un aménagement urbain et paysager « léger » sera proposé au budget 2017 pour la rue Henri IV, l'esplanade et la terrasse du Château afin de valoriser ce site.

Action 51 : Poursuivre les travaux de confortement du Château.



Centre Haussmann : UN CHANTIER AU LONG COURS

Action 5 : Rénover l'ancienne salle d'audience du tribunal pour remplacer la salle « Paul Charles », salle de réunion indispensable à la vie associative de notre commune.

Le Centre Haussmann occupe une place essentielle dans la vie locale en ce qui concerne l'emploi, la formation, les services à la personne, la vie institutionnelle et associative.

Il accueillera à partir du mois de janvier 2017 le service urbanisme d'Albret Communauté. Par ailleurs, il subit en ce moment une tranche de travaux importante qui consiste en la mise aux normes du chauffage et de l'électricité, la réalisation du plancher béton de la future salle Paul Charles, la création d'une toiture sur ascenseur, l'aménagement de la cour. À moyen terme, l'ancienne salle d'audience du tribunal redeviendra une salle dédiée aux associations, équipée de moyens de vidéoprojection et d'une sonorisation. Les travaux en cours s'élèvent à 327 800 € (130 826 € de subventions).

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UNE NOUVELLE SALLE

Action 14 : Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles.

La ville de Nérac est riche de très nombreux équipements sportifs de qualité, entretenus avec grand soin par les agents municipaux. Nérac est équipée comme une ville de 15 000 habitants alors qu'elle en compte la moitié. Face à cette « richesse » en équipements, notre seul engagement lors de la campagne électorale de 2014 était le maintien à niveau et l'amélioration ponctuelle de certains équipements. C'est chose faite avec la rénovation (entièrement réalisée par les employés municipaux) de la petite salle jouxtant le gymnase Charles Dieulivol. Cette salle est actuellement principalement occupée par les sports de combats. Nous savons qu'ils en feront bon usage.



Maison de Santé PLURIPROFESSIONNELLE : ASSURER LA PRÉSENCE MÉDICALE SUR LE TERRITOIRE

Action 26 : Garantir une MSP sur la zone de santé du Pin afin de permettre à de nouveaux professionnels de s'installer en Albret.

Le projet de MSP situé sur la zone du Pin est porté par la CCVA. La mise en place des MSP dans le département s'inscrit dans le cadre du travail de la CODDEM (Commission Départementale pour la Démographie Médicale), dispositif qui fait référence en France et permet le financement des MSP. L'objectif d'une MSP est d'assurer une présence médicale forte sur un territoire potentiellement frappé par la désertification. Cette MSP qui est au cœur du pôle de santé de l'Albret permettra à tous les professionnels de santé qui le souhaitent un travail en réseau et rayonnera sur tout l'Albret. Inaugurée en fin d'année 2016, elle sera ouverte dès le mois de janvier 2017. En plus des professionnels qui y seront installés dès l'ouverture, il restera à trouver deux médecins supplémentaires.

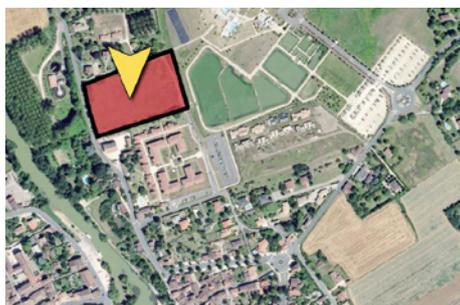
Le projet s'élève à 975 538 € (585 323 € de subventions). L'emprunt réalisé par la CCVA sera financé par les loyers versés par les professionnels. La ville de Nérac, commune d'accueil de ce site, assurera l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs.



LOTISSEMENT PLAISANCE : DES TERRAINS À BÂTIR SUR UN EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ

Action 41 : Viabiliser et commercialiser des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété.

Afin de répondre à une nouvelle demande de petites parcelles proches du centre-ville, la commune a réalisé la viabilisation de terrains à bâtir à Plaisance (vieille route de Lavardac). 22 terrains à bâtir, de 312 m² à 650 m² sont disponibles dès maintenant. Ces terrains sont raccordés à tous les réseaux (eau, électricité, gaz de ville, assainissement). Renseignements au 05 53 97 63 62.



ÉCLAIRAGE PUBLIC : EN ROUTE VERS LES ÉCONOMIES

Action 36 : Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, eau, électricité) dans les espaces publics et en rendre compte.



La compétence « éclairage public » est exercée pour le compte de la commune par le SDEE (Syndicat Départemental de l'Électricité et de l'Énergie).

Par le biais d'une convention, nous rénovons progressivement tout l'éclairage public de la commune afin qu'il soit plus efficace et moins consommateur d'énergie.

48 rues ont été réalisées à ce jour (ou programmées à très court terme).

Cette opération a coûté jusqu'ici 150 782 €

(79 707 € pour la commune ; 71 075 € pour le SDEE).

Une mairie à votre service

SERVICES ADMINISTRATIFS

- Standard : 05 53 97 63 53
- Cabinet du Maire : 05 53 97 63 50
- État civil : 05 53 97 63 65
- Service de l'eau : 05 53 97 63 76
- Affaires scolaires : 05 53 97 63 64
- Services techniques : 05 53 97 63 61
- Service culturel : 05 53 97 40 50
- Médiathèque : 05 53 97 40 55
- Piscine : 05 53 65 94 58



Les services administratifs vous accueillent du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.



« L'essentiel », le magazine de la ville de Nérac.
 Directeur de la publication : Nicolas LACOMBE. Rédaction : Nicolas LACOMBE.
 Conception graphique et mise en page : Stéphanie Vincent.
 Crédits photos : Nicolas Lacombe, Marie-Claude Dupouy, Cécile Renaud, Géoportail,
 Cabinet Husson-Tarozzi, CCVA.
 Imprimé en France, dépôt légal novembre 2016.
 Tirage : 5000 exemplaires. Distribution : Médiapost, Mairie de Nérac.

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

BILLET des ÉLUS de L'OPPOSITION MUNICIPALE

Néracaises, Néracais,
 Les mois et les années passent sans que la place de l'opposition évolue au sein de l'équipe municipale...

Malgré une communication qui voudrait nous faire croire le contraire, sachez que nous sommes toujours plus ou moins habilement laissés à l'écart de ce que devrait être notre travail d'élus (excepté pour la commission sport).

Les clivages Gauche/Droite ont-ils tant d'importance au niveau local qu'on ne puisse travailler ensemble, en bonne intelligence, pour le bien commun?

Mais où sont ces belles valeurs de tolérance et de respect de la différence? Alors, malgré notre engagement sincère et notre meilleure volonté, comprenez parfois notre découragement... Les démissions successives au sein de l'opposition ne sont donc pas forcément le reflet d'une droite qui va mal mais peut-être celui d'une majorité de gauche qui « gouverne » avec autorité en faisant fi des valeurs qu'elle devrait pourtant défendre. Difficile dans ces conditions de vous dresser un bilan de ce que devrait être notre travail d'élus.

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGE ET DISCUSSION.

L'équipe des élus de l'opposition :

Marianne Maigne, Thierry Tregouet, Cyril Basset, Eric Dejean.

BILLET des ÉLUS de la MAJORITÉ MUNICIPALE

Oui à la participation de l'opposition !

L'opposition municipale traverse à Nérac une longue crise consécutive à 4 défaites électorales : municipales et cantonales de 2008, municipales de 2014 et départementales de 2015, avec des scores passant de 44% en 2008 à 25% en 2015. Aujourd'hui, les démissions se succèdent. Dans leur billet, les élus de l'opposition imputent cette situation à « l'autorité » avec laquelle serait gérée la mairie.

Il est toujours contestable d'imputer aux autres ses propres faiblesses...

Car les faits sont tout de même bien différents ! En effet, les élus de l'opposition ont toute leur place dans les commissions municipales quand ils viennent siéger ; tous les documents budgétaires et techniques sont accessibles aux élus de l'opposition sur simple demande ; toute demande de rendez-vous avec les chefs de services pour un point technique est honorée ; tous les marchés publics sont attribués en commission d'appel d'offre où siègent les élus de l'opposition ; un local de permanence est même prévu par le règlement intérieur du conseil municipal. Bref, tous les outils possibles sont à leur disposition pour travailler. En décembre 2015, nous avons voulu innover en organisant une réunion du bureau municipal (Maire + adjoints) ouverte aux élus de l'opposition pour évoquer les perspectives financières sur la durée du mandat ainsi que les propositions d'adaptation de la collectivité au contexte actuel. Cette réunion s'est tenue dans un très bon climat et il a été convenu alors de nous réunir sous le même format trois à quatre fois par an. La dernière réunion de ce type qui devait être consacrée à l'évolution intercommunale n'a pu se tenir faute de participants (pour des raisons diverses que nous ne jugeons pas). Alors oui, nous pensons aussi que dans une ville de la taille de Nérac, une fois passée la campagne électorale, les clivages politiques peuvent être relégués au second rang pour travailler ensemble sur les grands thèmes et les grandes problématiques auxquelles nous avons à faire face. Mais dans l'intervalle, rien n'interdit à l'opposition de faire des propositions, de critiquer constructivement tel ou tel projet, et même rien ne lui interdit d'intervenir en conseil municipal ! Notre volonté d'ouverture est intacte, mais c'est à l'opposition de s'en saisir plutôt que de l'instrumentaliser pour justifier ses propres insuffisances !

L'équipe des élus de la majorité